

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

**Etaient présents** : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Lengacher Philippe - Verbrugge Stéphanie - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemes Bernard - Choquet Jean-Louis - Leseultre Françoise - Bargibant Sylvie - Bocahut Charlie - Letellier Ryan (arrivé à 18h50)

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Moreel Joëlle  
Miroux Olivier donne procuration à Verbrugge Stéphanie

**Absent non excusé** : Walquant Bertrand

Bloqueau Michel : Décédé.

**Secrétaire de séance** : Dupont Nicole.

### **DEBUT DE LA REUNION à 18 H 45**

#### **1°) : CRÉATION DE POSTE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Afin de permettre une réorganisation des services et pour répondre à un meilleur intérêt du public et à un accroissement des tâches,

- ➔ Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres :
  - Décide la création de 2 emplois d'Agents de Maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,
  - Décide de modifier ainsi le tableau des emplois : Filière technique Catégorie C :  
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux :  
Grade : Agent de Maîtrise : Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2
  - Décide de charger Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de poste au C.D.G. du Nord.
  - D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

#### **2°) : SURVEILLANCE DE LA CANTINE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une cantine scolaire fonctionne 4 jours par semaine pour les élèves des écoles maternelle et primaire de l'enseignement depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et que les différents enseignants assurent alternativement la surveillance de cette cantine de 12 heures à 13 heures 20. Les professeurs des écoles, se portent volontaires pour assurer la surveillance de la cantine.

- ➔ Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :
  - Décide de faire assurer la surveillance par le personnel enseignant, à partir du 01/09/2021,
  - Décide d'appliquer le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités territoriales par les personnes de l'enseignement public pour déterminer leur rémunération (circulaire préfectorale).

### **3°) : REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION DE DEUX FAMILLES À L'A.C.M. DE JUILLET 2021 :**

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée de deux courriers reçus de deux familles mortagnaises. Ces dernières demandent le remboursement des jours auxquels leurs enfants respectifs n'ont pas participé à l'A.C.M. : L'un pour raison médicale et l'autre pour des problèmes de comportement.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Décider de rembourser les deux familles pour les sommes respectives de 28,00 € et 26,00 €,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### **4°) : LOCATION DE LA MAISON SITUÉE 79 RUE SIMON BEAUCHAMP :**

Monsieur le Maire rappelle que la maison sise 79 rue Simon Beauchamp a été libérée suite au décès de l'ancien locataire.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Autoriser monsieur le maire à mettre en location cette habitation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- Fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 490,00 €,
- Dire que le loyer sera revalorisé chaque année suivant l'indice du coût de la construction,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à venir.

### **5°) : MISE EN VENTE DE LA MAISON SITUÉE 50 RUE SIMON BEAUCHAMP :**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville est propriétaire de la maison sise 50, rue Simon Beauchamp. Il signale que cette maison est libre depuis le 30/09/2021 et demande à l'assemblée de réfléchir au devenir de cette habitation. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Décider la mise en vente de l'habitation sise au 50, rue Simon Beauchamp à Mortagne-du-Nord, cadastrée U 1 796,
- Dire que l'étude des maîtres Scannella et Richez, Notaires à Saint-Amand-Les-Eaux, sera chargée de l'évaluation de cette habitation avant la mise en vente,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### **6°) : C.A.P.H. attribution de compensation communale révisée : (documents joints à la convocation)**

L'évaluation selon la méthode dérogatoire des transferts de charges liés aux transferts de compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines d'une part, et aux restitutions des charges antérieurement déduites au titre des ordures ménagères et du transport public de voyageur, impose que chaque conseil municipal approuve par délibération le montant individuel de l'attribution de compensation qui en découle et qui a été approuvé globalement par le Conseil de Communauté le 20 septembre dernier selon délibération jointe. Ainsi, la commune percevra à compter de 2021 une attribution de compensation de 180.892,88 €.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour approuver l'attribution de compensation révisée telle qu'elle figure à l'annexe de la délibération du conseil de Communauté du 20 septembre 2021.

### **7°) : DECISIONS MODIFICATIVES :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux locataires ont déménagé et que suite à l'état des lieux effectué, leur caution doit leur être remboursée. Il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 020 : Dépenses imprévues :	- 1.200,00 €
Compte 165 : Dépôts et cautions reçus :	+ 1.200,00 €

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter la décision modificative reprise ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des remboursements aux familles ont été effectués dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs suite à l'absence des enfants.

Il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 022 : Dépenses imprévues :	- 2.000,00 €
Compte 678 : Autres charges exceptionnelles :	+ 2.000,00 €

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter la décision modificative reprise ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative suite à une estimation insuffisante au budget primitif.

Il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 022 : Dépenses imprévues :	- 3.000,00 €
Compte 6218 : Autre personnel extérieur :	+ 3.000,00 €

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter la décision modificative reprise ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

- Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur le Curé concernant une pose de douche au presbytère. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 020 : Dépenses imprévues :	- 6.500,00 €
Compte 2313 : Constructions en cours :	+ 6.500,00 €

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter la décision modificative reprise ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### **Questions diverses :**

- Proposition transactionnelle pour le terrain rue de la Brelière,
- Mise en place des 1607 heures,
- Remerciements de la famille suite au décès de Monsieur DEBRAS Philippe,
- Rapports d'activités 2020 SMAPI, Noréade, SIAVED, disponibles en mairie,
- Après midi récréative à la maison de retraite Dewez,
- Défilé d'Halloween le 29 Octobre 2021 à 18 heures 30,
- Faire-part de naissance de la famille HESLON,
- 11 Novembre 2021,
- Compte rendu de la réunion VNF du 29/09/2021,
- Les ruches de Madame HONHON ont été attaquées par des frelons asiatiques,
- Taille des arbres au niveau du quai Delquignies,
- Organisation de séances de formation aux gestes de premiers secours par Groupama,
- Les pompiers de Mortagne vont avoir une ambulance.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 20.